



BRANGEON
Groupe

***B-Brief :
Vision Zéro déchet***

VISION
ZÉR 
/ déchet



La Vision Zéro déchet du Groupe Brangeon en résumé

La Vision Zéro déchet du Groupe Brangeon s'attache à apporter des solutions innovantes pour valoriser le plus grand nombre de déchets. En améliorant la collecte et en proposant de nouvelles filières, le Groupe Brangeon s'efforce de faire des déchets collectés des ressources valorisables qui pourront être recyclées. Cette économie circulaire incite l'entreprise à proposer de nouvelles solutions pour la gestion et le traitement des déchets.

Cette vision repose sur quatre grands principes :

1. **Le tri à la source**, qui permet de diminuer de manière significative la production de déchets des particuliers et des professionnels ;
2. **L'accompagnement des collectivités et professionnels**, pour améliorer le tri à la source et mettre en place le système de redevance incitative ;
3. **La mise en place de solutions sur mesure et innovantes** (digital, Bacs Bi-flux, biodéchets...), qui répondent aux enjeux de l'économie circulaire et offrent des taux de valorisation performants (76 %) ;
4. **La logique de proximité**, qui permet de valoriser les déchets près de leur lieu de production.

Contexte : des objectifs nationaux de réduction des déchets ambitieux

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) adoptée en 2015, entend « lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire ». Elle propose des objectifs ambitieux en matière de gestion des déchets :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers et recycler 70 % des déchets de construction d'ici à 2020
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique en 2025 avec la mise en place d'une solution pratique de tri à la source des biodéchets des particuliers
- Réduire de 50 % les déchets non dangereux non inertes envoyés en centres de stockage d'ici à 2025

Cette loi demande également l'extension progressive des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques ménagers sur l'ensemble du territoire avant 2022. Cette modification des qualités de flux collectés impliquera une modernisation des centres de tri.

1) Le tri à la source

Afin d'optimiser le taux de valorisation des déchets, le Groupe Brangeon préconise le tri à la source pour les particuliers et les professionnels. Sur le volume de déchets gérés par le Groupe Brangeon, ce taux est actuellement de 76 % ; bien supérieur aux objectifs de la LTECV fixés à 65 % d'ici à 2025.

Le tri à la source des ménages

La collecte en porte-à-porte

Aujourd'hui, trois schémas de tri sélectif sont proposés par les collectivités françaises :

- Collecte multi-matériaux (63 %) ;
- Emballage/papiers graphiques : revues, journaux, magazines (21 %) ;
- Fibreux/non-fibreux (6 %).

La part des déchets fermentescibles dans les ordures ménagères résiduelles est estimée à 31 %¹. Leur collecte séparée présente donc une vraie pertinence environnementale.

Une étude de l'ADEME publiée en janvier 2018² démontre que la collecte séparée des biodéchets inciterait les usagers à mieux trier les déchets recyclables secs et aurait un impact positif sur la baisse des tonnages d'OMR quelles que soient les consignes de tri. Cette collecte, expérimentée par une centaine de collectivités, a un effet d'entraînement sur les flux collectés séparément.

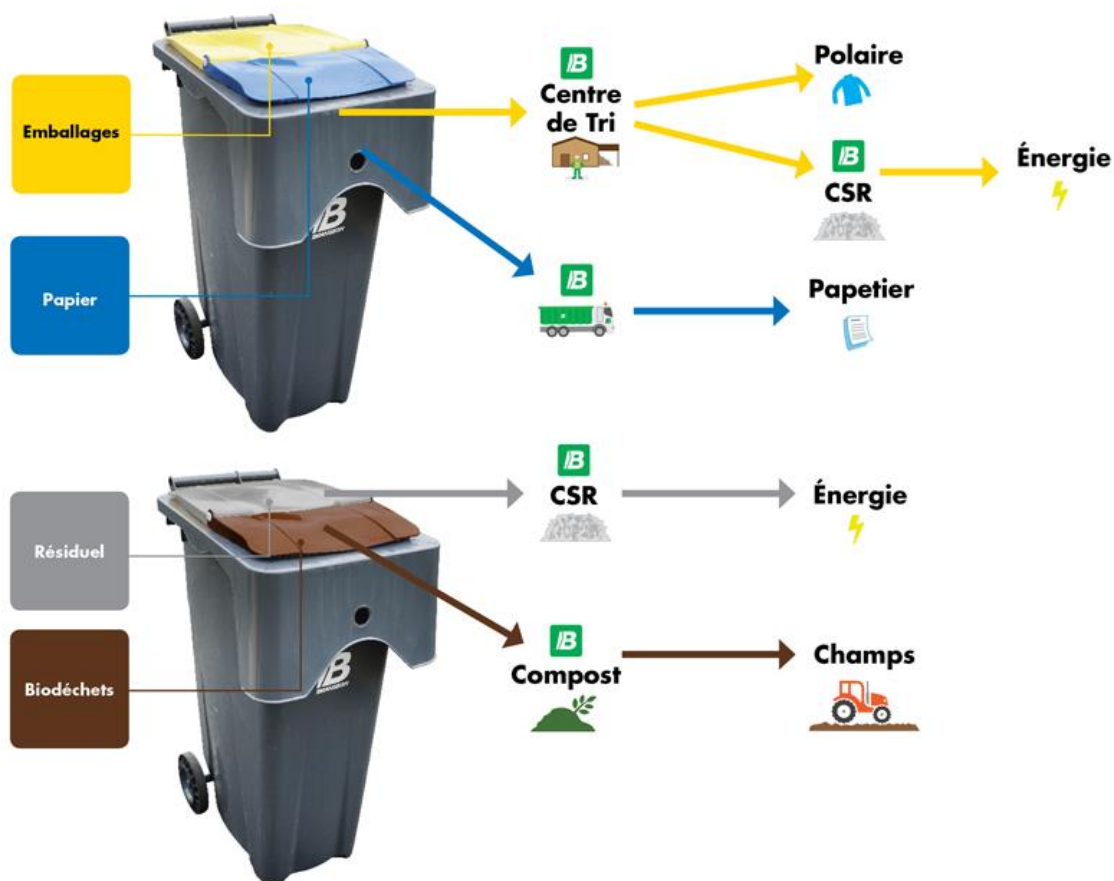
Les collectivités ayant mis en place la collecte des biodéchets ont des taux de valorisation (organique et matière) plus élevés que la moyenne nationale (entre 48 et 50 % selon le type de collecte contre 33 % au niveau national).

Le Groupe Brangeon expérimente la collecte des biodéchets en Bacs Bi-flux. Cette expérimentation, unique en France, se fait en partenariat avec le syndicat mixte Cyclad en Charente-Maritime auprès de 800 foyers volontaires. Après la phase de test, la collecte devrait être généralisée et proposée à d'autres collectivités.

¹ Campagne nationale de caractérisation MODECOM, 2007

² ADEME, « Etude technico-économique de la collecte séparée des biodéchets », janvier 2018

Pour effectuer un tri optimal des déchets ménagers, le Groupe Brangeon recommande la séparation des quatre principaux flux incluant le schéma emballages/papiers graphiques :



Pour une meilleure performance, ces différents flux doivent être collectés à l'aide de conteneurs compartimentés, vidés en un seul passage de collecte pour deux flux.

La collecte en déchèteries

Les déchèteries constituent également un maillon essentiel du tri à la source. Le Groupe Brangeon s'efforce de proposer de nouvelles filières de recyclage aux usagers et entraîne une baisse des coûts pour les collectivités. Aujourd'hui, le Groupe s'engage à valoriser 80 % des déchets apportés en déchèteries.

Le tri à la source des professionnels

Le Groupe Brangeon réalise depuis de nombreuses années une collecte sélective auprès des professionnels en appliquant le décret cinq flux (papier/carton, métal, plastique, verre et bois). Les professionnels sont fortement incités à trier leurs déchets pour améliorer leur impact environnemental et éviter des surcoûts de mise en centre de stockage.

Le réseau de déchèteries professionnelles apporte également un service de proximité répondant aux problématiques de gestion des déchets pour les professionnels et entraîne des économies substantielles pour les collectivités.

Le tri à la source offre de nombreux avantages :

- **La mise en avant de comportements civiques :**

Pour forger des comportements plus respectueux de l'environnement, il est essentiel de sensibiliser les particuliers et les professionnels à l'importance de la qualité du tri des déchets. Celui-ci est d'ailleurs l'un des premiers gestes écologiques enseignés à l'école.

- **Un meilleur taux de valorisation** des matières collectées.

- **Une réduction de la pollution inter-flux :**

On estime que 10 à 15 % du flux de papiers ne peut être valorisé du fait de sa souillure par les liquides contenus dans les bouteilles plastiques ou les briques alimentaires. Le tri à la source évite ces refus de tri.

- **Un faible coût de traitement :**

Le choix du schéma de tri emballages/papiers graphiques permet de diminuer sensiblement les coûts de collecte et de traitement : les flux de papier sont directement transportés en papeteries pour être valorisés. Seuls les emballages transiteront vers un centre de tri dimensionné en conséquent.

Le tri à la source constitue la condition nécessaire à la valorisation des flux. Pour limiter les coûts et assurer la qualité du recyclage, le tri à la source doit être promu par tous les acteurs de la filière. Des économies substantielles seront réalisées pour trier et recycler ces déchets valorisables.

2) L'accompagnement des collectivités et des entreprises dans la gestion de leurs déchets

Le conseil auprès des collectivités

Le Groupe Brangeon, membre du réseau « Territoires Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », favorise la réduction de la production de déchets auprès des foyers par l'accompagnement des collectivités locales dans :

- **La mise en place de mesures incitatives** qui encouragent le geste de tri et participent à la prévention de production de déchets. Ces mesures permettent de baisser significativement les tonnages de déchets ménagers non triés et par conséquent le coût de leur traitement.
- **L'optimisation de la fréquence de présentation des bacs** pour les ménages : toutes les deux semaines (C0,5) au lieu d'un enlèvement hebdomadaire (C1) permet de diminuer de 15 % la production de déchets³. On observe d'ailleurs qu'au moins 50 % des foyers choisissent la collecte mensuelle.
- **La communication** auprès des usagers sur les gestes de tri, les éco-gestes, la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire.

Le conseil auprès des entreprises

Afin d'optimiser les performances économiques et écologiques des entreprises, le Groupe Brangeon apporte son expertise en matière de conseil pour la collecte, le tri et la valorisation des déchets. La diversité des contenants proposés permet de s'adapter à toutes les configurations pour favoriser le tri à la source chez le client. En complément de la mise en place des contenants, la cellule de conseil et d'assistance environnementale met à disposition une signalétique ainsi que des guides de tri adaptés à tous les types de déchets.



Le conseil aux entreprises avec la mise à disposition de contenants adaptés

³ Moyenne de l'ensemble des collectivités collectées par Brangeon Environnement (500 000 habitants)

3) Une offre innovante et sur mesure

Le Groupe Brangeon s'efforce de toujours mieux valoriser les déchets collectés par la mise en place d'outils innovants visant une réduction drastique de production des déchets :

La Smart Collecte®

Smartcollecte®
BRANGEON

Au plus proche du terrain, le Groupe Brangeon développe des solutions sur mesure pour une collecte des déchets ménagers intelligente et performante, notamment grâce à :

- **La benne connectée à préhension latérale :**

Le véhicule connecté permet de transmettre les données de collecte en temps réel (géolocalisation, nombre de bacs collectés...).

- **Le Bac 2.2 Diamant® :**

Grâce à son ouverture par contrôle d'accès, il permet un apport volontaire facile et sécurisé.

- **Le Bac Bi-flux :**

Cloisonné pour collecter 2 flux simultanément en porte-à-porte, il favorise le tri à la source. Pucé, le bac permet de comptabiliser le nombre de présentations.

- **La plate-forme connectée Monespacebrangeon.fr :**

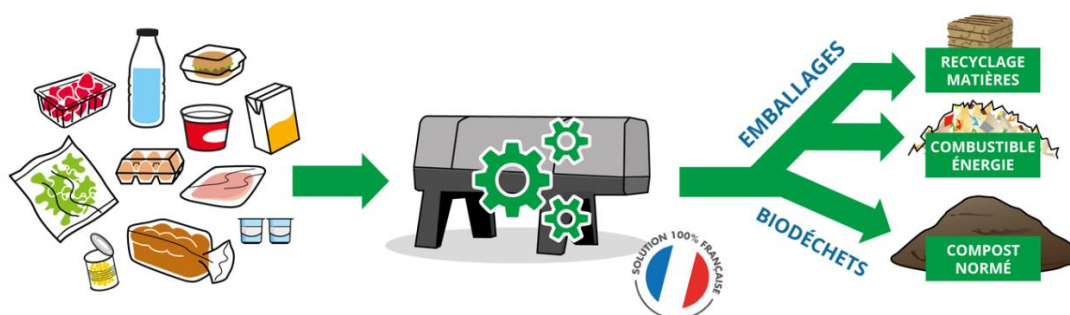
Une interface sécurisée pour réaliser, suivre et analyser toutes les prestations et les données de collecte en temps réel.



Des process innovants pour trouver de nouveaux débouchés

La Vision Zéro déchet passe également par la nécessité de recycler le plus grand nombre de matières en proposant des solutions de valorisation innovantes au service de l'économie circulaire.

Le Groupe Brangeon a récemment investi dans un outil industriel 100 % français pour recycler les profilés aluminiums utilisés dans la conception de portes et fenêtres. Des déconditionneurs de déchets alimentaires emballés ont également été mis en place pour séparer les déchets alimentaires de leurs emballages.



Des performances à moindre coût

L'intégralité des outils mis en place permet une réduction drastique de la production de déchets : 105 kg d'ordures ménagères collectés par an et par habitant⁴ alors que la moyenne en France est de 270 kg⁵.

Les innovations permettent également de réaliser une économie d'environ 30 % sur le coût global de la prestation de collecte pour les collectivités. Le gain financier repose sur trois leviers :

- **La collecte à préhension latérale**, qui offre de réelles performances en toute sécurité et à moindre coût,
- **La mise en place de Bacs Bi-flux**, qui permet d'optimiser les passages et de réduire les temps de collecte,
- **La collecte tous les 15 jours (C0,5)**, qui permet de réduire la fréquence d'enlèvement des bacs.

⁴ Moyenne sur l'ensemble des collectivités collectées par le Groupe Brangeon

⁵ ADEME, « Déchets, Chiffres clés 2017 », décembre 2017

4) La logique de proximité

L'importance du transport et de la logistique

Bénéficiant d'une expertise acquise depuis un siècle, le Groupe Brangeon met à profit son expérience pour optimiser les rotations et le chargement des camions transportant les déchets.

Du fait de leur nature, les déchets ne peuvent être transportés sur de longues distances. La logique de proximité doit donc prévaloir pour assurer leur collecte et leur traitement.



Le Groupe Brangeon étudie également la possibilité de faire fonctionner ses véhicules avec du bio-gaz naturel produit à partir de la fermentation des déchets.

Le tri des emballages ménagers

Depuis 1994, le Groupe Brangeon trie les emballages ménagers des collectivités territoriales en partenariat avec des entreprises d'insertion. Actuellement, l'entreprise exploite le centre de tri de Cholet (49) d'une capacité de 15 000 tonnes. Cette installation, récemment modernisée pour traiter les flux de multi-matériaux en extension de consigne de tri, a pour but de favoriser le recyclage des déchets, ainsi, sur 1 tonne de déchets entrante, 90 % sera valorisé.

Brangeon Environnement s'inscrit dans une démarche sociétale en employant dans ses centres de tri des salariés issus d'entreprises d'insertion, notamment Fil d'Ariane depuis plus de 20 ans.

De même, afin de sensibiliser le grand public au tri et au recyclage des déchets, Brangeon Environnement organise régulièrement des visites de ses centres de tri (circuits, salles pédagogiques...) notamment auprès des écoles.



Le Groupe Brangeon, partenaire d'avenir depuis un siècle



Le **Groupe Brangeon** est une entreprise familiale et indépendante spécialisée dans deux domaines : le transport et la logistique, ainsi que la gestion globale des déchets pour les collectivités et les professionnels. En 2019, l'entreprise célèbre ses 100 ans.



Dans le cadre de sa démarche d'entreprise responsable, le Groupe Brangeon est labellisé Lucie® depuis février 2018. Ce label indépendant est aligné sur la norme ISO 26000 et attribué par un comité d'experts bénévoles aux entreprises qui démontrent une politique responsable. Grâce à cette labellisation, le Groupe Brangeon voit sa démarche d'engagement durable reconnue et encouragée.

Contact : Victor Brangeon, Responsable relations publiques, 02 41 72 11 55, victor.brangeon@brangeon.fr